



La relance de paiement après 15 ans.

Par antonioRicardo

Bonjour,

En 2008, j'ai vendu mon entreprise à une société x.

Le Dirigeant de cette entreprise devait verser la somme de 3.000? net. La moitié a été versée après moult relances à mon ex femme, mais la seconde moitié (1.500?) ne m'a jamais été versée malgré de nombreuses relances.

A cette époque, je devais gérer de nombreux déboire personnels et j'ai donc décidé de ne pas continuer à le relancer et lui ai envoyé une dernière lettre stipulant que je me réservais le droit de récupérer cette somme quand bon me semblerait.

Aujourd'hui, 15 ans après, sa société existe toujours, et j'aimerais savoir si il m'est possible de le poursuivre afin de récupérer la somme qu'il me doit.

Dois-je employer un avocat ou puis je le faire seul devant la justice ?

Puis-je demander des intérêts couvrant les 15 années ?

Merci d'avance pour vos réponses, je me tiens à votre disposition pour toutes information complémentaire.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Quelle est la date de votre dernière relance et en avez-vous la preuve ?

Par Nihilscio

Bonjour,

Vous aviez cinq ans à compter du dernier paiement pour agir. Votre créance est maintenant prescrite.

Par antonioRicardo

Merci pour votre réponse.